

## Newsletter Mars 2026

### A la une



#### Elections municipales 2026

##### Réunion d'installation du conseil municipal

L'AMF nationale vous propose une note synthétique concernant l'installation du conseil municipal.

- Date de la réunion
- Déroulement de la séance
- Tableau du conseil municipal
- Indemnités de fonction
- Délais de convocation
- Forme de la convocation
- Ordre du jour

[Tout comprendre](#)

### Les bons réflexes

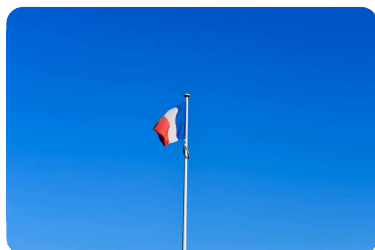


#### Lecture de la charte de l'élu local

Une obligation pour le maire, lors de la première réunion, d'informer les élus communaux de leurs devoirs et de leurs droits. La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local (article 9) a créé une nouvelle section au sein du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui réaffirme le principe de libre administration et définit le mandat local.

[Découvrir maintenant](#)

### Les rencontres de l'AMF15 /AMF



## Mardi 17 Mars

15h00/17H00

Installation du nouveau conseil municipal : quelles sont les étapes clés ?

A suivre en direct sur le site de l'AMF



## REPLAY

du 12 février 2026

Elections municipales 2026 : installation du conseil communautaire

Accéder au contenu



## REPLAY

du 9 février 2026

Statut de l'élu local : quelles sont les principales dispositions applicables en fin de mandat ?

Accéder au contenu

## Vos questions - Nos réponses

### Vos questions



Quelles sont les dates pour le versement des indemnités du maire et des adjoints ?

### Nos réponses

En partenariat avec la DDFIP, une réponse synthétique est proposée :

Je m'informe

## La préfecture vous informe

### Permanences juridiques et modalités de remontées des résultats

- Permanences juridiques

Les agents du bureau des élections et de la réglementation générale (BERG) assureront une permanence juridique le samedi 14 mars et le dimanche 15 mars selon le planning suivant :

**Samedi 14 mars :**

- de 9h à 12h : Cécile DOISE (04 71 46 23 24 )
- de 14h à 17h : Magali ROUSSEL (04 71 47 86 88)

**Dimanche 15 mars :**

- de 7h45 à 11h15 : Cécile DOISE

- de 11h 15 à 14h45 : Magali ROUSSEL
- de 14h45 à 17h30 : Frédéric BONAL

A partir de 17h30, tous les agents du BERG seront mobilisés et nous serons joignables jusqu'à l'accord de la clôture des opérations électorales accordé par le ministère.

Pour nous contacter le dimanche, nous vous remercions d'appeler le standard de la préfecture au 04 71 46 23 00.

- **Modalités de remontée des résultats**

En cas d'impossibilité d'utiliser EIREL (problème de connexion), il sera nécessaire communiquer les résultats électoraux par téléphone au 04 71 46 23 56.

- **Feuille de proclamation des résultats** : Sur ce document ne doivent figurer uniquement les candidats qui auront été déclarés élus et qui siégeront au conseil municipal lors de son installation. Par conséquent, les noms des candidats supplémentaires ne doivent pas être inscrits sur cette feuille.

## L'AMF 15 mobilisée pour les élus

---

# Guide pratique : la première séance du conseil municipal et communautaire

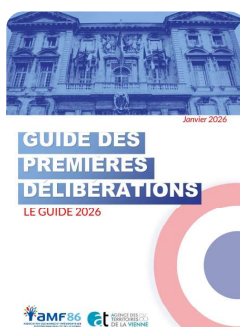
À l'approche de l'installation des nouveaux conseils municipaux et communautaires, l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de Gironde a publié un **guide pratique complet** destiné à accompagner les élus dans cette étape essentielle du début de mandat.

En partenariat donc avec l'AMG 33, l'Association des Maires et des présidents du Cantal (AMF15) vous propose d'accéder à ce guide qui se veut , clair et opérationnel, et qui présente l'ensemble des règles et procédures à respecter :

- Convocation et préparation de la première séance,
- Déroulement de l'élection du maire et des adjoints,
- Publicité, quorum, organisation matérielle,
- Rédaction du procès-verbal et formalités post-séance,
- Décisions obligatoires à prendre en début de mandat (délégations, indemnités, règlement intérieur, représentants extérieurs...),
- Et un volet dédié à l'installation du conseil communautaire.

Un outil indispensable pour sécuriser chaque étape et démarrer le mandat dans les meilleures conditions.

[Accéder au contenu](#)



## GUIDE DES PREMIERES DELIBERATIONS

Dans le cadre du partage d'informations au sein de l'Association Nationale des Directeurs d'Association Départementale (ANDAM), et grâce au soutien de l'AMF 86, nous vous proposons de prendre connaissance d'un guide des premières délibérations à prendre.

**AVERTISSEMENT** : Les exemples proposés ne sauraient être repris en l'état.

[Plonger dans le sujet](#)

## L'AMF à vos côtés



## Élections municipales : un guide utile sur la « transition » entre la fin du mandat et le début du suivant

Le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne, en Île-de-France, vient de publier un guide très précis consacré à la transition entre la fin d'un mandat et le début du suivant. Ce guide, gratuit et accessible à tous, donne des informations précieuses

Découvrir le guide



## Installation du conseil municipal de la commune nouvelle

Afin d'accompagner les élus de commune nouvelle lors de l'installation de leur conseil municipal, l'AMF a produit une note relative à l'ordre du jour de l'installation du conseil municipal de la commune nouvelle.

Voir les détails



## Affiliation des nouveaux élus locaux au régime général de la Sécurité sociale

Depuis le 1er janvier 2013, tous les élus locaux sont affiliés au régime général de la sécurité sociale et certains d'entre eux paient des cotisations sociales pour l'ensemble des risques

Pour aller plus loin

## En quelques chiffres

**333**

Listes déposées pour  
249 communes

**173**

communes avec 1 seule  
liste

**69**

**6**

communes avec 3 listes  
candidates

**1**

## Outils pratiques

---



### Elections municipales 2026 : calculer la répartition des sièges entre les listes de candidats

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la préparation des élections municipales, l'AMF met à la disposition de ses adhérents un simulateur de répartition des sièges dans les conseils municipaux.

[Explorer le calculateur](#)



28 avenue gambetta  
15000, AURILLAC

amf15@cantal.fr  
04 71 46 20 25  
06 76 37 20 62

[Confidentialité](#)

[Imprint](#)

[Se désinscrire](#)